



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 93002

Texte de la question

Mme Catherine Lemorton attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le financement de l'académie nationale de pharmacie. Force de proposition, cette institution a d'abord une vocation scientifique et elle constitue une autorité morale totalement indépendante et représentative de la profession toute entière. Ses ressources proviennent essentiellement des cotisations de ses membres et de subventions privées. Il se trouve en effet que, pour des raisons historiques, l'académie ne bénéficie pas de lignes budgétaires inscrites au PLF au contraire, par exemple, de l'académie nationale de médecine, alors que leurs missions et leurs rôles sont superposables. Il serait cohérent que cette anomalie soit corrigée et rééquilibrée à une époque où les professions pharmaceutiques, plus que jamais, par l'apport de leur pluridisciplinarité, sont susceptibles de contribuer à la lutte pour la protection de la santé publique que ce soit au niveau du conseil dans les officines, de la recherche y compris dans les relations d'environnement et de santé. Elle lui demande si le Gouvernement entend inscrire une ligne "subvention académie nationale de pharmacie" dans son prochain PLF.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Lemorton](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93002

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)